



# AVRAINVILLE

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMBELLISSEMENT ENVIRONNEMENTAL 2018



Par délibération du **5 avril 2018**, le **Conseil Municipal a reconduit le principe d'une subvention d'embellissement environnemental, à accorder** aux foyers d'AVRAINVILLE qui effectueront des travaux visant à agrémenter leur propriété.

**Cette subvention de 80 € sera versée sur demande** suite à des travaux au minimum équivalents à son montant et concernant :

- la réfection extérieure des maisons,
- la rénovation des huisseries extérieures, des clôtures et des portails, le fleurissement substantiel des jardins.
- **nouveauté 2018** : actions préventives et curatives contre la prolifération des chenilles processionnaires du pin (piège, prestataire spécialisé dans la destruction des nids,....)

Les justificatifs suivants devront être apportés à la demande :

- soit les factures d'entreprise,
- soit les factures d'achat de matériels avec photos prouvant que les travaux ont bien été effectués,
- le R.I.B. du demandeur.

***Dans le cas où vous auriez déposé antérieurement :***

- un permis de construire ➤ joindre le certificat de conformité
- une ou des déclarations de travaux ➤ joindre une ou plusieurs photos prouvant l'achèvement du projet

Demande à compléter que vous pouvez envoyer par courriel accompagnée de ses justificatifs à **comptabilite@avrainville.fr** ou la déposer à l'accueil de la Mairie.

**Date limite de dépôt : 1 DECEMBRE 2018**

M.....

Domicilié(e)s) .....

Demande à bénéficier de la subvention communale d'un montant de 80 € pour les travaux suivants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

qu'il atteste avoir réalisés dans sa propriété.

Avrainville le, .....

**Signature du Demandeur :**

**Mairie d'Avrainville**

1, rue du Parc - 91630 AVRAINVILLE

T: 01 64 91 30 08 ~ Fax: 01 60 82 06 88 ~ Site Internet: www.avrainville.fr ~ Courriel: accueil-mairie@avrainville.fr

**Horaires d'ouverture au public:** Lundi – Mardi - Mercredi - Jeudi: 9h ~ 13h / Vendredi: 13h30 ~ 19h / Samedi: 9h ~ 12h30